

En date du 09 juin 2023

Le 09 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de Ferfay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Line GAROT, Maire.

Présents : Mme GAROT Line, Mr LHOMME Régis, Mr LECOCQ Pierre, Mme BOUCHE Kathy, Mr BLONDEL Jean-Marc, Mr DUMINIL Raymond , Mme CUVILLIER Thérèse, Mme KHADAR Caroline , , Mme GIORGI Lucette, Mr CATRYCKE Noël,

Absents :

Absents excusés :, Mr DEPECKER Gérard Mr DELVART Philippe, Mme HOCQ Paulette, Mr DUHAUTOIS Sylvain

Pouvoirs :

Mr DEPECKER Gérard qui donne procuration à Mr BLONDEL Jean-Marc

Mr DUHAUTOIS Sylvain qui donne procuration à Mr LECOCQ Pierre.

Mr DELVART Philippe qui donne procuration à Mme BOUCHE Kathy

Mme HOCQ Paulette qui donne procuration à : Mme GAROT Line

A été désigné secrétaire de séance : Mme Bouche Kathy

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2023.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- 1 Election de 3 représentants au sein des conseils municipaux
- 2 Modification des statuts de la CABBALR
- 3 Autorisation du Maire pour ester en justice
- 4 Partenariat Mutuelle Just pour tous
- 5 Recrutement d'un agent technique suite à vacance d'emploi

Point 1 : Election de 3 représentants titulaires et 3 suppléants pour le vote des sénateurs le dimanche 23 septembre 2023

élections des 3 délégués titulaires

candidats :

Mme HOCQ FLAMENT Paulette

Mme GAROT - LEMÂTRE Line

Mme KHADAR - STASKOWIAK Caroline

avec Vote 14 pour 0 nul 0 blanc 14 suffrages exprimés dont 4 procurations majorité absolue 7

élus au 1er tour

élections des 3 délégués suppléants

candidats :

Mme CUVILLIER - DUQUENNE Thérèse

Mr BLONDEL Jean-Marc

Mr LECOCQ Pierre

avec Vote 14 pour 0 nul 0 blanc 14 suffrages exprimés dont 4 procurations majorité absolue 7
élus au 1^{er} tour

	Pour	Contre	Sens du Vote
14	0		Pour : 14 dont 4 procurations Contre : 0 Abstention : 0

Point 2 : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Artois Lys Romane

Par délibération du 07 mars 2023, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue de compléter les actions au titre de la compétence facultative : " Action en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire " par l'item suivant : " favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoires".

	Pour	Contre	Sens du Vote
14	0		Pour : 14 dont 4 procurations Contre : 0 Abstention : 0

Point 3 : Autorisation au Maire pour Ester en Justice Tribunal Administratif

	Pour	Contre	Sens du Vote
14	0		Les membres du Conseil Municipal donnent délégation et pouvoir au maire de Ferfay d'ester en justice auprès du Tribunal Administratif afin de défendre les intérêts de la Commune. Pour : 14 dont 4 procurations Contre : 0 Abstention : 0

Point 4 : Partenariat avec la Mutuelle Just sur le territoire de la CABBALR

	Pour	Contre	Sens du Vote
14	0		<p>Par délibération en date du 28 Juin 2022, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane a approuvé le lancement d'un appel à partenariat en vue de la mise en place d'une mutuelle pour tous sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.</p> <p>L'objectif était d'identifier un prestataire proposant une offre de complémentaire santé adaptée et avantageuse en réponse aux besoins des habitants.</p> <p>Ce projet est porté dans un souci :</p> <ul style="list-style-type: none">- de faciliter l'accès à une couverture santé pour tous,- de lutter contre le non-recours aux droits de santé- de détecter les publics les plus éloignés de la couverture sociale. <p>décision de signer la convention de partenariat avec la Mutuelle Just pour proposer une Mutuelle aux habitants et aux employés de la Commune.</p> <p>Pour : 14 dont 4 procurations Contre : 0 Abstention : 0</p>

Point 5: Recrutement d'un adjoint technique de catégorie C à temps plein

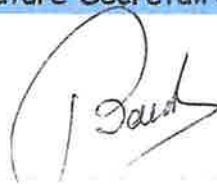
	Pour	Contre	Sens du Vote
14	0		<p>Le poste d'adjoint technique a été créé en 2019 pour le recrutement de Mr Demaretz Frédéric mis à la retraite depuis le 1er octobre 2022.</p> <p>il y a lieu de délibérer pour le recrutement d'un adjoint technique de catégorie C de publier la vacance d'emploi pendant 1 mois, de publier une offre pour le recrutement d'un adjoint technique.</p> <p>cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique.</p> <p>Pour : 14 dont 4 procurations Contre : 0 Abstention : 0</p>

La séance est levée à 19 h 40

Signature du Maire



Signature Secrétaire de Séance



NOTE DE SYNTHÈSE

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la commune de FERFAY en date du jeudi 09 juin 2023.

Par suite de convocation en date du 31 mai 2023, les membres composant le conseil municipal de la Commune de FERFAY se sont réunis en date du 09 juin 2023 à 18 H en salle des réunions, sous la présidence de Madame Line GAROT, Maire de la Commune.
La convocation a été affichée le 31/05/2023.

Etaient Présents : Mme GAROT Line, Mr LHOMMERégis, Mme BOUCHEKathy, Mr LECOCQ Pierre, Mr BLONDEL Jean-Marc, Mr DUMINIL Raymond , Mme CUVILLIER Thérèse, Mme GIORGI Lucette, Mr CATRYCKENoël, Mme KHADAR Caroline,

Absents excusés :

Mme HOCQ Paulette qui donne procuration à Mme GAROT Line
Mr DELVART Philippe qui donne procuration à Mme BOUCHE Kathy
Mr DUHAUTOIS Sylvain qui donne procuration à Mr LECOCQ Pierre
Mr DEPECKER Gérard qui donne procuration à Mr BLONDEL Jean-Marc

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.
Madame BOUCHEKathy est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Le compte rendu de la dernière séance de conseil municipal en date du 12 avril 2023 n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1° Election des 3 représentants au sein des conseils municipaux et de 3 suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs.

élections des 3 délégués titulaires

candidats :

Mme HOCQ FLAMENT Paulette
Mme GAROT - LEMÂTRE Line
Mme KHADAR- STASKOWIAK Caroline

avec Vote 14 pour 0 nul 0 blanc 14 suffrages exprimés dont 4 procurations majorité absolue 7

élus au 1er tour

élections des 3 délégués suppléants

candidats :

Mme CUVILLIER- DUQUENNE Thérèse
Mr BLONDEL Jean-Marc
Mr LECOCQ Pierre

avec Vote 14 pour 0 nul 0 blanc 14 suffrages exprimés dont 4 procurations majorité absolue 7

élus au 1er tour

2° Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Artois Lys Romane

une Mutuelle aux habitants et aux employés de la Commune .

5° Recrutement d'un adjoint technique de catégorie C à temps plein

Le poste d'adjoint technique a été créé en 2019 pour le recrutement de Mr Demaretz Frédéric mis à la retraite depuis le 1er octobre 2022. Le Contrat de Mr LAMIAUX Anthony pour motif d'accroissement temporaire d'activité CDD d'une durée d'1an.

Le poste est vacant suite au départ en retraite d'un agent. Le contrat à durée déterminée d'un agent se termine le 31 juillet 2023 il y a lieu de délibérer pour le recrutement d'un adjoint technique de catégorie C de publier la vacance d'emploi pendant 1 mois , de publier une offre pour le recrutement d'un adjoint technique .

cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique.

6 ° Questions diverses

Pour le solde des loyers impayés de Mr DEHAINE Arnaud ex locataire du 34 rue de Glaëuls, le conseil municipal refuse l'admission en non valeur et faire un dépôt de plainte pour les clés non rendues du logement.

Renouvellement du congé grave maladie de Mme DEBRAY Mickaële du 21 mars 2023 jusqu'au 20 septembre 2023 fin des droits à plein traitement, régularisation sur salaires trop perçus d'un montant de 256,51 €

Madame Mikaële Debray verse 20 € par mois pour rembourser le trop perçu . Toutefois, si l'assurance statutaire prend en charge le salaire en totalité le Conseil Municipal accepte une réduction de la moitié soit 128,25 €.

- Refaire la Stèle des mineurs, acheter de la toile géotextile chez Edelman à Marles les Mines pour installer devant le logement 1112 Rue des Lillers. prochaine location Mme BEN Angélique au 1er juillet 2023 loyer mensuel fixé à 630 €.

- Contacter l'entreprise Lotte pour le fauchage des accotements en août et fin septembre.

l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h .

Signatures du Maire et du secrétaire de séance.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is written in a cursive style and appears to be 'Gautier'. The signature on the right is also cursive and appears to be 'Bouché'.